

# 20<sup>ème</sup> RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS-PLAGE

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coefficient 2.  
CHALLENGE MER ET MONTAGNE

## REGLEMENT PARTICULIER

Le 20<sup>ème</sup> rallye des véhicules historiques de compétition le Touquet Paris Plage reprend l'intégralité du règlement particulier du 58<sup>ème</sup> rallye le Touquet-Pas de Calais, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 15 décembre 2017 et enregistré sous le numéro 0218 et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation numéro 42 en date du 11 janvier 2018

### PROGRAMME ET HORAIRES

Jeudi 15 mars 2018

18 h 00 à 22 h 00	Vérifications techniques	Hippodrome du Touquet
17 h 30	1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	Hippodrome du Touquet
22 h 30	Publication de la liste des concurrents admis au départ	PC Mairie
23 h 00	Publication des heures et ordre des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape	PC Mairie

**Vérifications administratives lors de la prise du road-book**  
**Pour les autres horaires voir règlement Championnat de France**

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

#### 1.1p : OFFICIELS

Idem Championnat de France, sauf :

#### Collège des commissaires sportifs

<b>Président :</b>	Gérard LEGIOT	3293-0412
<b>Membres :</b>	Jean-Luc ROGER	1030-1507
	Jacky CLEMENT	1180-0312
	Yves GUILLOU	1995-1207
	Jean-Marie KREMPFF	3296-0305

#### Direction de Course

**Directeur de Course VHC :** Jannick DAUBIGNE 6550-1504

#### Chargé des relations avec les concurrents

**Responsable :** Georges LEMMENS 46609-1411  
**Membre :** Jean-Claude HECTOR 1805-0321

#### Responsable techniques

**Responsable :** Bernard POTTIER 5010-0112  
« GORDUCHE »  
**Membre :** Francis BALLENGHEIN 5641-1303

### 1.2p : ELIGIBILITE

Le 20<sup>ème</sup> Rallye VHC Le Touquet Paris Plage compte pour :

- Championnat de France des rallyes VHC
- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 2)
- Le Challenge VHC en NORD- Trophée Catherine Delmotte

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

**3.1.5p** : Toute personne désirant participer au **20<sup>ème</sup> RALLYE VHC LE TOUQUET – PARIS PLAGE** doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 5 mars 2018** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**).

**Bulletin d'engagement à adresser :**  
**Jean-Marc ROGER**  
**4 Domaine du bois d'epainchen**  
**62 130 ROELLECOURT**

**Joindre impérativement une photocopie de la 1ère page du PTH**

**3.1.10p** : Le nombre maximum des engagés rallye VHC est fixé à **40 voitures**.

- **3.1.11p** : Les droits d'engagement sont fixés à :
  - **550 € + 50 € de géolocalisation** avec la publicité facultative de l'organisateur pour les bulletins d'inscription transmis avant le **Lundi 12 Février 2018** à minuit (cachet de la poste faisant foi) puis **650 € + 50 € de géolocalisation** après cette date.
  - **1300 €** en cas de refus de la publicité facultative.

**Le chèque d'engagement sera remis en banque à la clôture des engagements (à partir du 6 mars 2018)**

## ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

### 4.1p : VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial

GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J1 et J2

GROUPE A Tourisme J1 et J2

GROUPE B J1 et J2

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

## ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **20ème RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE** représente un parcours de 522.120 km dont 203.220 km en ES. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **265.580 km** dont km en **109.600 ES**
- Etape 2 : **256.540 km** dont km en **93.620 ES**

**Vérifications administratives voir le règlement du 58<sup>ème</sup> Rallye Le Touquet Pas-de-Calais**

Vérifications techniques à l'hippodrome du Touquet le **jeudi 15 mars 2018 de 18h00 à 22h00.**

**Le rallye VHC partira pour l'intégralité du rallye devant les voitures du rallye du championnat de France.**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

### 7.3.17 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

Avoir signifié par écrit\*, à un Chargé des Relations avec les Concurrents, (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le Rallye.

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiqué dans le règlement particulier.

NB : Les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la direction de course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

- Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :
- Pour chaque épreuve, non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leurs catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des commissaires sportifs.

Le collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA

Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### 7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 15 mars 2018** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h30 à 16h30**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **120 €**. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**Tout essai privé est INTERDIT du Vendredi 29 Janvier 2018 au Vendredi 16 Mars 2018, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf pour la base d'essais de CLENLEU (renseignements auprès du TAC).**

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du Championnat de France des rallyes VHC de la FFSA et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2018.

## ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : **PRIX EN ESPECES** : Non applicable

10.2p : **COUPES** : Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye.

